

## DEROULÉ - CONTRAT TITRES RESTAURANT

Le titre-restaurant vous permet en tant qu'employeur d'offrir du pouvoir d'achat supplémentaire, exonéré de cotisations sociales.

Le CDG38 communiquera prochainement plus en détail sur les titres-restaurant sur son site internet : <https://www.cdg38.fr/>

### AVANT LE 31 MARS 2025

#### RECUEIL DES MANDATS

L'employeur transmet la délibération donnant mandat au CDG pour passer consulter les fournisseurs pour son compte (appel d'offres)

### 30 JUIN 2025

#### ATTRIBUTION CONTRAT GROUPE

CDG38 choisit prestataire  
Notifie le marché  
Transmet la proposition tarifaire  
aux collectivités

### AVANT LE 26 AOÛT 2025

#### SAISINE CST DEPARTEMENTAL

Les collectivités saisissent le CST départemental sur la part employeur et les critères d'attribution (si nouvelle adhésion ou modification)

### 23 SEPTEMBRE 2025

Le CST départemental rend un avis sur la participation employeur

### AVANT LE 14 NOVEMBRE

#### RECUEIL DES ADHESIONS

Transmission par les collectivités au CDG de la délibération d'adhésion et de la convention signée

### 1ER JANVIER 2026

Démarrage du contrat